

**SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025**

L' an deux mille vingt-cinq, le treize février à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 31 janvier 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 26 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Marlène DA SILVA, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Pascale FLAMANT donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, M. Jacques VILLEMUR donne procuration à Mme Anne TEXIER, M. Franck-Eric MOREL donne procuration à M. Olivier HUBERT, Mme Nadia IDORANE donne procuration à Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Thomas PARDOUX, M. Luai JAFF donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ

ÉTAIT EXCUSÉE :

Mme Chloé DUCHAUSSOY

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Denis MORON, Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Olivier HUBERT a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex
☎ 01 41 14 10 10
☎ 01 75 19 41 20

✉ mairie@ville-sevres.fr
🌐 www.sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

19 FEV. 2025

1/3

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20250213-2025-004-DE
Date de télétransmission : 18/02/2025
Date de réception préfecture : 18/02/2025

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 13 février 2025

DÉLIBÉRATION : Modification du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants

N°2025/004

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code de la santé publique,

Vu le décret n°2000-762 du 1^{er} août 2000, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

Vu le décret n°2006-1753 du 23 décembre 2006, relatif à l'accueil des jeunes enfants des bénéficiaires de certaines prestations sociales et à la composition de la commission départementale de l'accueil des jeunes enfants prévoyant le principe de la réservation de places pour les bénéficiaires de minima sociaux,

Vu le décret n°2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le Code de la Santé Publique,

Vu le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

Vu les instructions en vigueur de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, notamment les circulaires n°2014-009 et n°2019-005 relative à la Prestation de Service Unique (PSU),

Vu la délibération du 11 mai 2006 portant révision du règlement intérieur des structures de la Petite enfance et notamment son article 2 fixant le maximum de ressources mensuelles pris en compte pour le calcul de la participation financière familiale à 5 500 €,

Vu la délibération du 18 mai 2017 portant approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants,

Vu les délibérations du 28 juin 2018 et 27 juin 2019 portant modification du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants,

Vu la délibération n°2021/058 du 30 juin 2021 portant modification du régime d'aménagement et de réduction du temps de travail des agents de la Ville de Sèvres,

Vu la délibération n°2021/092 du 16 décembre 2021 portant modification des ouvertures/fermetures des structures petite enfance suite à la mise en place de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu les délibérations n°2022/48 du 30 juin 2022 et n°2023/090 du 21 décembre 2023 portant modification du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants,

Considérant qu'il convient d'apporter une mise à jour du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 5 février 2025,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

Approuve la mise à jour du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants municipaux ci annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2.

Ce règlement de fonctionnement est applicable à compter du 3 mars 2025.



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE.



Le Secrétaire de séance,

Chav- HUBERT

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :